

TRANSACTION

VENTE

MODALITES	A LA CHARGE DU
Inf. à 20 000€ = forfait 2 000€ TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 20 000 € à 60 000 € = 8 % TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 60 001 € à 100 000 € = 7% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 100 001 € à 150 000 € = 6% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR
A partir de 150 001 € = 5% TTC	VENDEUR ou ACQUEREUR

- Honoraires majorés de 10% au-delà de 25 kms du centre de DIJON
- Honoraires majorés de 20% hors département

Tranches non cumulatives - Ces honoraires s'entendent au maximum du prix de vente TTC

RECHERCHE

MODALITES	A LA CHARGE DU
Inf. à 170 000€ = forfait 5 000€ TTC	ACQUEREUR
De 170 001€ à 800 000€ = 3 % TTC	ACQUEREUR
Sup. à 800 000€ = 2,5 % TTC	ACQUEREUR
Recherche d'un bien à louer = forfait 800€ TTC	LOCATAIRE

Tranches non cumulatives - Ces honoraires s'entendent au maximum du prix d'achat TTC

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art 5

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
-Prestations de visites -Constitution du dossier -Rédaction du bail	8€ TTC / m² de surface habitable	8€ TTC / m² de surface habitable
-Honoraires d'entremise et de négociation	4% TTC du loyer annuel Hors Charges	/
-Etat des lieux d'entrée	3€ TTC / m² de surface habitable	3€ TTC / m² de surface habitable

Ces honoraires s'entendent au maximum du prix par m² TTC du loyer annuel hors charges

Locaux professionnels

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
-Prestations de visites -Constitution du dossier -Rédaction du bail -Honoraires d'entremise et de négociation	10% HT du loyer annuel hors charges	10% HT du loyer annuel hors charges
-Etat des lieux d'entrée	3€ HT / m² de surface habitable	3€ HT / m² de surface habitable

AUTRES SERVICES

Estimation pour mise en vente / location par ACTIFS IMMOBILIER	GRATUITE
Estimation (sans mise en vente avec ACTIFS IMMOBILIER)	180€ TTC
Nettoyage du bien avant ou après mise en vente / location	Sur devis
Décoration / aménagement d'un bien	Sur devis

GESTION LOCATIVE

MODALITES	PACK CONFORT 7%*
Gestion courante	✓
Encaissement et versement mensuel des loyers et charges au bailleur	✓
Délivrance de quittance de loyer	✓
Relevé mensuel de gérance	✓
Régularisation des charges locatives	✓
Révision annuelle du loyer	✓
Frais administratif	✓
Etat des lieux de sortie	✓
Espace en ligne propriétaire / locataire	✓
Gestion des contentieux	✓
Gestion suivi et mise hors gel des logements vides	✓
Aide à la déclaration fiscale	✓
Assistance aux démarches administratives (diagnostics, constitution et mise à jour du dossier)	✓
Visite conseil avant EDL sortie	✓
Suivi comptable et administratif des sinistres	✓
Suivi comptable et administratif des travaux dont la valeur est inférieure à 1000€ TTC	✓
Suivi comptable et administratif des travaux dont la valeur est supérieure à 1000€ TTC	250€
Représentation aux AG	150€
Lettre recommandée avec AR *	10€

*Honoraires exprimés en pourcentage TTC du loyer HORS CHARGES

* à la charge du destinataire

Assurance loyers impayés
détériorations immobilières, squat

Voir conditions en agence

2,4%
du loyer mensuel
charges comprises

Les honoraires de gestion s'appliquent sur tous les loyers hors charges encaissés pour le compte du mandant. Les honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers selon la réglementation fiscale en vigueur.